



N° 1241-2014/APS/DES/SBAEE

Date du : 22/10/14

**Rapport**  
**à**  
**l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : modification de la délibération n°44-98/APS du 18 novembre 1998 portant création d'un prix d'encouragement à la recherche

**PJ** : un projet de délibération

Par délibération n°44-98/APS du 18 novembre 1998, un prix d'encouragement à la recherche a été créé par la province Sud destiné à encourager les étudiants qui préparent une thèse ou un travail de recherche présentant un intérêt pour le territoire, et particulièrement la province Sud.

Ce prix consiste en l'attribution d'une allocation mensuelle de 120.000 francs durant 36 mois.

Depuis 1998, le montant de ce prix est resté inchangé.

Le nombre de prix susceptibles d'être attribués est fixé chaque année par le Bureau de l'assemblée de la province Sud. Il est au nombre de trois pour l'année 2014. En cumulé, il y a en moyenne une dizaine de bénéficiaires chaque année.

Dans le cadre de l'harmonisation des diverses bourses d'aide à la recherche en Nouvelle-Calédonie, il est proposé d'augmenter le montant du prix d'encouragement à la recherche à 191.000 francs par mois.

Les bénéficiaires actuels de l'allocation mensuelle de recherche profitent également de cette augmentation.

Ce montant pourra être diminué des autres aides pour études financées sur fonds publics et autres revenus servis aux intéressés.

La mesure engendre un surcoût annuel d'environ 8,5 millions, montant qui peut être dégagé du budget primitif.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.